

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15182 / 100012
Nestlé Suisse SA, 1636 Broc
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, ligne Bindler, conditionnement et expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
171 H, 315 F
06.04.2009–31.03.2012 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-15224 / 100563
Nestlé Suisse SA, 1350 Orbe
conditionnement du café.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H, 4 F
09.11.2009–30.04.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14403 / 110755
Technicair SARL, 1214 Vernier
*) nettoyage et dégraissage industriel des installations de ventilation (restaurant, hôtel, industrie).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.09.2009–31.08.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14930 / 101289
Cicorel SA, 2017 Boudry
perçage, détourage et laser, pressage multicouches, salle blanche, galvanoplastie, contrôle , contrôle électrique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H, 6 F
25.12.2009–31.12.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14931 / 102067
Dasocom SA, 1217 Meyrin
nettoyage industriel de gaines de ventilation sur le territoire des cantons de GE et VD.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.10.2010–31.12.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-14475 / 100695
Skin Packing SA, 1196 Gland
conditionnement et emballage de viande.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H, 1 F
01.11.2009–31.10.2012 (Nouveau permis)
- 09-14750 / 102027
Galexis AG, 1024 Ecublens VD
lignes des commandes, quais, service technique et service des transports (livraisons).
besoins spéciaux de consommation
29 H, 1 F
22.10.2009–31.10.2012 (Renouvellement/modification)

- 09-14754 / 108984
Planzer Transports SA, 1131 Tolochenaz
chauffeurs véhicules légers, personnel des quais.
besoins spéciaux de consommation
17 H
05.11.2009–30.11.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14753 / 100142
MAPEI SUISSE SA, 1642 Sorens
tours de séchage de poudre d'acétate de polyvinyle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
12.11.2009–30.11.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT I)

- 09-14665 / 111327
VHF-Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
service de maintenance: intervention sur les installations de la production lors de
dérangements techniques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.10.2009–30.09.2012 (Renouvellement)
- 09-14808 / 111689
Cambridge Technology Partners SA (Switzerland), 1260 Nyon
technicien / informaticien (consultant IT) pour l'implémentation de nouvelles
applications informatiques auprès du client Orange Communication*. Intervention
de piquet lors de la mise en service et pour la maintenance des applications.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.11.2009–31.08.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14748 / 101339
Petroplus Refining Cressier SA, 2088 Cressier NE
laboratoire de contrôle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
12.11.2009–31.10.2011 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14401 / 108520
AAA Ambulances Service SA, 1260 Nyon
service ambulance
besoins spéciaux de consommation
7 H, 7 F
23.07.2009–31.07.2012 (Renouvellement/modification)
Dérogration basée sur l'art. 28 LTr

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 09-14664 / 111327
VHF-Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
secteurs de production Front End et Back End de panneaux solaires.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
56 H, 17 F
01.10.2009–30.09.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

17 novembre 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail